

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 28 août 2019 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
M. Mathieu Bisson, représentant commissaire-parent pour le primaire
Mme Christine Mc Elligott, représentante commissaire-parent pour le EHDA

ABSENCE

Mme Lina Moisan

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale, Mme Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire, M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, M. Éric Bard, directeur adjoint par intérim du Service des ressources humaines et Mme Claudette Julien, directrice des services éducatifs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC01/19-20**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la commissaire Laurette Côté propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 août 2019 en ajoutant le point suivant :

14.1 Dénonciation d'intérêts

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 août 2019

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE

- 6.1 Répartition des profits du tournoi de golf C.S.
- 6.2

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 Représentant C.S - RSEQ

8. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.1

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.1
- 9.2

10. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 10.1 Transport – berlines

- 10.1.1 Berline 904
- 10.1.2 Berline 907
- 10.2 Transport – Hockey
- 10.3 Budget 2019-2020
- 10.4 Signature de chèques
- 10.5 Délégation de pouvoirs à la direction générale

11. DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 11.1 Rénovation du sous-sol et de l'escalier – École du Phare
- 11.2 Sentier piétonnier – École Saint-Charles-de-Grondines
- 11.3 Expo Donnacona – stationnement

12. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

- 12.1 Dénonciation d'intérêts et code d'éthique

13. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 13.1

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC02/19-20

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC03/19-20

6.1 RÉPARTITION DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF C.S.

ATTENDU QUE la treizième édition du tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf fut couronnée de succès sur le plan de la participation des joueurs;

ATTENDU QUE les opérations financières relatives audit tournoi ont généré un excédent de revenus sur les dépenses de 12 000 \$;

ATTENDU les engagements pris dans la lettre d'invitation signée par le président de la Commission scolaire, M. David Montminy et par la directrice générale, Mme Marie-Claude Tardif.

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'autoriser que la totalité du surplus soit affectée de la façon suivante :

- 7 200 \$: pour Portneuf en Forme (60%);
- 4 800 \$: pour le sport étudiant au secondaire (40%).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC04/19-20

7.1 REPRÉSENTANT RSEQ POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

ATTENDU le taux per capita;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De payer un montant approximatif de 700 \$ basé sur un critère PER CAPITA de la population étudiante de la Commission scolaire et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit le réseau du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches, conformément aux lettres patentes de cette dernière;

De mandater Monsieur Jean-Philippe Rochon à titre de délégué de la Commission scolaire de Portneuf auprès du réseau du sport étudiant de Québec et de Chaudières-Appalaches. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le réseau du sport étudiant a soumis à notre attention. À cet effet, cette déléguée est officiellement mandatée pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC05/19-20

10.1.1. TRANSPORT – BERLINE 904 2019-2020

ATTENDU QUE l'organisation du transport scolaire par minibus vers les écoles de Madeleine-Bergeron (Cap-Rouge), Saint-Michel (Sillery) et l'Escabelle (Neufchâtel) accroît les durées de transport et que les horaires des écoles rendent impossible l'arrivée des élèves aux plages horaires souhaitées et crée une insatisfaction de la part des parents;

ATTENDU QUE le service de l'adaptation scolaire recommande l'utilisation d'une berline pour desservir la clientèle de la classe adaptée de l'école Saint-Michel et de l'école l'Escabelle de Québec;

ATTENDU QUE le Service du transport scolaire a fait un appel d'offres sur invitation pour le parcours de la berline 904 pour débiter ce nouveau parcours,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'octroyer le contrat de la berline 904 à Transport Nadia Lapointe inc. au montant de pour 119,30 \$/jour, soit 21 474,00 \$ (avant taxes) pour 180 jours ;

Que le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire, Jean-François Lussier, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC06/19-20

10.1.2. TRANSPORT – BERLINE 907 2019-2020

ATTENDU QUE l'organisation du transport scolaire par minibus vers les écoles de Madeleine-Bergeron (Cap-Rouge), Saint-Michel (Sillery) et l'Escabelle (Neufchâtel) accroît les durées de transport et que les horaires des écoles rendent impossible l'arrivée des élèves aux plages horaires souhaitées et crée une insatisfaction de la part des parents;

ATTENDU QUE le service de l'adaptation scolaire recommande l'utilisation d'une berline pour desservir la clientèle de la classe adaptée de l'école Saint-Michel et de l'école l'Escabelle de Québec;

ATTENDU QUE le Service du transport scolaire a fait un appel d'offres sur invitation pour le parcours de la berline 907 pour débiter ce nouveau parcours,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'octroyer le contrat de la berline 907 à Transport Nadia Lapointe inc. au montant de pour 96,50 \$/jour, soit 17 370,00 \$ (avant taxes) pour 180 jours ;

Que le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire, Jean-François Lussier, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC07/19-20

10.1.2. CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE AJOUT DE VÉHICULE - HOCKEY

ATTENDU QUE le Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r. 12) permet à la commission scolaire de négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat pour l'année précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

ATTENDU QUE les contrats pour le transport scolaire ont été signés pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022 avec nos transporteurs offrant le service en 2016-2017;

ATTENDU l'ouverture de l'option hockey à l'école secondaire de Saint-Marc requiert l'ajout d'un autobus pour un parcours de 145 km;

Monsieur le commissaire Sylvain Lefèbvre-Matte propose :

D'AUTORISER l'ajout d'un autobus avec un parcours d'environ 145 km à l'annexe B de l'année 2019-2020 au montant de 75 085,44 \$ (incluant l'indexation prévue de 2,27%, plus le montant pour la clause environnement, le cas échéant et avant les taxes) pour la compagnie Autocar Portneuf inc. ;

D'AUTORISER Monsieur Jean-François Lussier, directeur du service des ressources financières et du transport scolaire, à signer l'annexe B ajustée pour l'année 2019-2020 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC08/19-20

10.3 BUDGET 2019-2020

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 661 726 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 5 932 360 405 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 6 470 077 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 41 820 517 \$, et :
- un nombre de 30 712 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Mathieu Bisson :

D'approuver le budget de chaque établissement de la Commission scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et

D'adopter et de transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 85 463 831\$ et des dépenses de 86 125 557 \$ et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC08/19-20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC09/19-20

10.4 SIGNATURE DE CHÈQUES

ATTENDU QU' actuellement, seuls le président du conseil des commissaires et le directeur général de la commission scolaire sont désignés à titre de signataires autorisés des chèques émis par la Commission scolaire (ci-après les « signataires principaux »);

ATTENDU QU' il est opportun de prévoir des signataires additionnels qui seront autorisés à signer les chèques de la commission scolaire en cas d'incapacité d'un des signataires principaux ou lors de situation exceptionnelle et ponctuelle rendant difficile l'obtention des signatures requises en temps utile;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite que soit nommé le vice-président du conseil des commissaires à titre de signataire subsidiaire en remplacement de la signature du président du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la direction générale souhaite que soit nommé le secrétaire général à titre de signataire subsidiaire en remplacement de la signature du directeur général,

Monsieur le commissaire Roger Plamondon propose :

DE NOMMER le vice-président du conseil des commissaires à titre de signataire subsidiaire en remplacement de la signature du président du conseil des commissaires ;

DE NOMMER le secrétaire général à titre de signataire subsidiaire en remplacement de la signature du directeur général;

D'AUTORISER les personnes ci-haut désignées à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC10/19-20

11.1 RÉNOVATION DU SOUS-SOL ET DE L'ESCALIER – ÉCOLE DU PHARE

ATTENDU QUE la Commission scolaire a mis de l'avant le projet de rénovation du sous-sol et de l'escalier à l'école le Phare;

ATTENDU QUE la Commission scolaire dispose de surplus dans la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a obtenu l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'utiliser ces surplus ;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Côté et fils inc. au montant de 355 000,00\$ (avant taxes)

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Frédéric Pagé, ou le coordonnateur des ressources matérielles, Frédéric Lajoie, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC11/19-20

11.2 SENTIER PIÉTONNIER – ÉCOLE SAINT-CHARLES-DE-GRONDINES

ATTENDU QUE la demande pour l'aménagement d'un sentier piétonnier sur une partie du terrain de l'école Saint-Charles-de-Grondines transmise par la responsable des loisirs de la municipalité de Deschambault-Grondines;

ATTENDU QUE l'aménagement du sentier et son entretien seront à la charge entière de la municipalité,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'AUTORISER la municipalité de Deschambault-Grondines à réaliser son projet après une ratification d'une entente relativement à l'emplacement, au plan d'aménagement, à l'entretien et à la responsabilité civile des parties;

DE DÉSIGNER le président et la directrice générale à signer tout document en relation avec cette demande après la signature du protocole d'entente mentionné et de conserver les documents sous la cote CC11/19-20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC12/19-20

11.3 EXPO DONNACONA - STATIONNEMENT

- ATTENDU** la volonté de la Commission scolaire de se positionner à titre d'acteur du développement local et régional;
- ATTENDU** l'envergure des possibilités dont dispose la Commission scolaire à titre de grand propriétaire foncier;
- ATTENDU** la demande de monsieur Simon Langlois, agissant à titre de promoteur, pour utiliser le stationnement de la Commission scolaire de Portneuf pour la tenue de l'Expo commerciale de Donnacona, qui se déroulera du 5 au 8 septembre 2019,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'AUTORISER l'utilisation des terrains de stationnement adjacents au Centre administratif Michel-Pagé et à l'aréna de Donnacona, pour l'installation du parc d'amusement. Il est entendu qu'aucun trou ne sera percé dans l'asphalte et que les promoteurs s'engagent à remettre les lieux dans le même état de propreté qui prévalait avant l'évènement et d'assurer un corridor de sécurité facilitant l'accès et/ou l'évacuation des bâtiments de la Commission scolaire.

De plus, conformément à l'application de la nouvelle Loi sur le tabac, les promoteurs s'engagent à faire respecter l'interdiction de fumer ou de vapoter sur les terrains et dans les immeubles de la Commission scolaire et s'engagent à indemniser la Commission scolaire advenant des infractions par ses employés ou les utilisateurs durant le prêt d'immeuble sous sa supervision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC13/19-20

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Yves Walsh propose la levée de la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention du représentant du comité de parent

Aucune

5.2 Intervention du représentant EHDAA

- Aucune

10.5 Délégation de pouvoirs à la direction générale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12.1 Dénonciation d'intérêts et code d'éthique

Madame Karine Toupin, secrétaire générale, invite les commissaires à compléter le formulaire de dénonciation d'intérêts 2019-2020 qui fait état également de la prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie des commissaires adopté le 20 juin 2018.

14.1 Dénonciation d'intérêts

Monsieur Mathieu Bisson, commissaire, dénonce son intérêt pour le contrat de sous-traitance effectué en entretien ménager, d'une valeur minime, pour un sous contractant de la Commission scolaire, soit Construction Côté & Fils.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivis des résolutions ;
- 10.3 Budget initial 2019-2020 ;
- 10.5 Délégation de fonctions par la direction générale ;
- 12.1 Dénonciation d'intérêts – formulaire.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE